



## PROCÈS-VERBAL N°28

---

<b>Réunion du :</b>	14 avril 2025
<b>Présidence :</b>	Julie BLOT
<b>Présents :</b>	Wahib ALIMI – Alain CHARRANCE – Sylvain DENIS – Fabrice FOUBERT – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Céline PLANCHET – Jean Noel PICOT
<b>Assiste(nt) :</b>	Lucie GUILLARD – Arnaud VAUCELLE

---

### Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),  
M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688), et de NANT'ESPOIR FOOT CLUB (564979),  
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),  
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),  
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),  
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),  
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

---

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 1. Championnats Régionaux Jeunes Futsal

### 👉 Feuille de match manquante

Match n° 30175211 : Régional U15 Futsal - NANTES ANF FUTSAL (554447) - TRELAZE FALA (548578) du 06.04.2025

La Commission prend connaissance des pièces versées au dossier.

Le 07.04.2025, la Ligue demande la feuille de match au club de **NANTES ANF FUTSAL**.

Le 09.04.2025, la commission à relance le club quant à cette Feuille de match

Le 14.04.2025, la Commission est toujours sans réponse du **NANTES ANF FUTSAL**.

En application de l'article 26 du règlement de l'épreuve : « *En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5ème jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la **perte du match à l'équipe recevante**. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre* ».

Par ces motifs,

La Commission décide, en application de l'a.26 susmentionné :

- De donner match perdu au club de **NANTES ANF FUTSAL** sur le score de **3-0**,
- D'amender le club de **NANTES ANF FUTSAL** d'un montant **34€**

## 2. Coupe Pays de la Loire Senior Futsal

### 👉 Tirage 4<sup>ème</sup> tour - 1/4 de Finale

La Commission homologue le résultat des rencontres des 4<sup>ème</sup> tour- ¼ de finale qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

### 👉 Tirage 5<sup>ème</sup> tour - 1/2 Finales

Suite au tirage au sort du tableau final précédemment effectué, et des dispositions de l'article 5.2 du Règlement de l'épreuve, la Commission valide les rencontres des ½ Finales.

Les rencontres auront lieu le samedi 26 avril 2025 à 16h00 ou le jour et l'horaire renseignés dans les desideratas des clubs le cas échéant, sur le terrain du club premier nommé.

La Commission rappelle que tous les clubs ont jusqu'au **mercredi 16.04.2025, 12h au plus tard**, pour préciser dans quelle salle se dérouleront les rencontres à domicile, ainsi que le jour et l'heure du coup d'envoi de celles-ci.

### 3. Matchs reportés

**Match n°28593664 Régional 1 Futsal - Ile D Elle Chaillé V 1 (506956) - Nantes Anf Futsal 2 (554447) du 26.04.2025**

La Commission, en application de l'a.18 du règlement et au regard du calendrier de la Coupe Pays De La Loire Seniors Futsal, décide de reporter la rencontre en rubrique à une date qui sera fixée ultérieurement.

### 4. Calendrier

**Prochaine réunion : sur convocation**

La Présidente  
**Julie BLOT**



Le Secrétaire de séance  
**Lucie GUILLARD**



<b>Coupe Pays De La Loire Seniors Futsal / 1</b>				<b>Poule Unique</b>		<b>55</b>	
<b>Lundi</b>		<b>21/04/2025</b>					
J5	53316394	26148.1	501980	Mamers Sa 1	- 500511 Ernée 1	20H	Gymnase Godard à MAMERS
<b>Samedi</b>		<b>26/04/2025</b>					
J5	53316395	26149.1	537103	Le Mans Fc 1	- 506956 Ile D Elle Chaillé V 1	20H	Gymnase Les Sources à LE MANS

# COUPE FUTSAL SENIORS

PAYS DE LA LOIRE  
2024/2025

L'ILE D'ELLE CHAILLÉ



LE MANS FC



1/4 de finale  
Du 7 au 13 avril



NANTES DOULON BOTTIÈRE

1/2 finale

POUZAUGES PBFC

Du 21 au 27/04



1/4 de finale  
Du 7 au 13 avril



L'ILE D'ELLE  
CHAILLÉ



LE MANS FC OU  
NANTES METROPOLE 2

SA MAMERS



1/2 finale

Du 21 au 27/04



ES ERNEE

SA MAMERS



1/4 de finale  
Du 7 au 13 avril



MONTAIGU VF

ES ERNEE



1/4 de finale  
Du 7 au 13 avril



AS VAIGES

Finale

Samedi 17/05  
au Loroux-Bottereau (44)

